

# Rapport d'activité 2021



**Adami**

la force des artistes



# Sommaire

- 03.** Les temps forts de l'année
- 04.** Les chiffres-clés
- 05.** La collecte des droits
- 07.** La rémunération des artistes
- 10.** La gouvernance

# Les temps forts de l'année

## Une année essentielle pour la rémunération des artistes sur internet

Après 15 ans de combat, le Président de la République a signé, le 12 mai 2021, une ordonnance transposant la directive européenne « droit d'auteur », obtenue de haute lutte à Bruxelles grâce à la mobilisation des créateurs européens. Ce nouveau cadre législatif grave dans le marbre du droit français le principe de la rémunération proportionnelle pour tous les artistes. Il ouvre la voie à un partage de la valeur plus équitable au profit des artistes-interprètes au titre des enregistrements sonores, films, séries, notamment distribués sur Internet.

Les négociations pour mettre en œuvre l'ordonnance ont été ouvertes pour le secteur de la musique. Depuis près d'un an, les syndicats d'artistes-interprètes et les organismes de gestion collective (OGC), parmi lesquels l'Adami, cherchent un terrain d'entente avec les syndicats de producteurs et leurs OGC. Avec l'objectif de donner toute sa substance à la « garantie de rémunération minimale » (GRM) sur le streaming, désormais inscrite dans la loi.

Pour le secteur audiovisuel, les négociations relatives à l'application d'une rémunération proportionnelle adaptée aux différentes formes devraient s'ouvrir prochainement à l'initiative des parties prenantes. L'Adami souhaite y prendre toute sa part.

## Préserver la rémunération pour copie privée

Fin mai, plus de 8500 artistes et créateurs ont appelé à ne pas opposer culture et écologie en réponse à la campagne menée par les revendeurs de téléphones et appareils reconditionnés pour réclamer l'exonération de la rémunération pour copie privée applicable à ces supports.

La commission en charge de la fixation des barèmes de copie privée a adopté un tarif spécifique à cette catégorie de supports et les parlementaires ont écarté la demande d'exonération.

## Une politique d'accompagnement et de soutien aux artistes

L'Adami affirme plus que jamais sa position de partenaire majeur des artistes-interprètes en réformant sa politique d'aide financière aux projets artistiques.

L'Adami est le premier organisme de gestion collective à mettre en œuvre l'attribution automatique des aides pour les structures qui emploient les artistes et répondent aux critères économiques et éthiques mis en place. Parallèlement, les projets directement portés par les artistes ont été soutenus via des programmes spécialement pensés pour répondre à leurs besoins.

Cette réforme introduit une charte des valeurs qui inscrit là encore l'Adami comme premier organisme à prendre ouvertement des engagements sur les questions d'égalité et d'inclusion.

2021 a été l'année de l'adhésion de l'Adami au collectif 50/50 qui promeut l'égalité des femmes et des hommes et la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel, ainsi qu'au programme « Keychange », qui œuvre pour l'égalité dans le milieu de la musique.



## Toujours aux côtés des artistes

Tout au long de la crise sanitaire, l'Adami n'a pas cessé de se mobiliser pour protéger les artistes. Face aux conséquences à court et moyen terme de la crise économique qui les touche, l'Adami a décidé de renforcer son fonds d'entraide sociale *Droit au cœur* pour soutenir les artistes confrontés aux situations sociales et économiques les plus graves. Le dispositif a été décliné en deux programmes : l'entraide sociale pour couvrir les accidents de la vie et l'aide économique à ses associés pour la perte d'activité liée à la crise sanitaire.

## Un dispositif de transparence complet

Le Comité de déontologie, dont les trois membres, personnalités qualifiées dans les domaines du droit, des arts, des sciences humaines ont été nommés en 2021, marque l'aboutissement de la profonde réforme de la gouvernance de l'Adami par l'Assemblée générale sur l'impulsion du Conseil d'administration. Sa création répond aux impératifs de transparence inhérents à un organisme de gestion collective. Sa mission complète celles du Conseil de surveillance, de la Commission de contrôle des OGC et des commissaires aux comptes. Avec le comité de déontologie, l'Adami va même au-delà de ses strictes obligations légales.

# Les chiffres clés

## La collecte des droits

**83** millions d'euros collectés

## La rémunération des artistes

**53,5** millions d'euros répartis à 106 732 artistes

**5,6** millions d'euros consacrés à 417 projets artistiques

## Une organisation au service des artistes

**42 011** artistes associés dont **3 392** artistes qui ont choisi de rejoindre l'Adami en 2021 pour bénéficier de ses services dédiés

## Une relation numérique privilégiée

**7 250** comptes artistes créés en ligne en 2021

**62 803** comptes au 31 décembre 2021

**33 238** démarches traitées : adhésions, mise à jour de coordonnées, déclarations...

**92%** des artistes ayant engagé une démarche ou contacté nos services à partir de leur espace personnel en ligne sont satisfaits\*

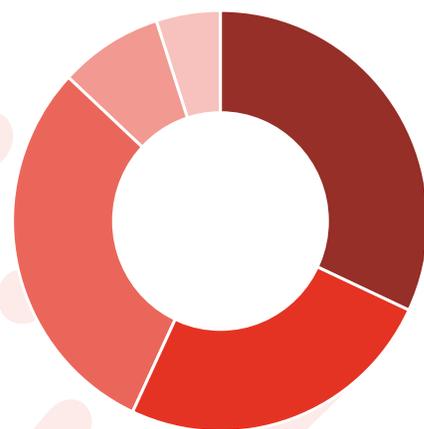
\*Enquêtes depuis octobre 2020



# La collecte des droits

L'Adami a collecté près de 83 millions d'euros en 2021

droits collectés en euros	2020	2021	variation
Copie privée audiovisuelle	24 864 666	26 965 363	8,45 %
Copie privée sonore	19 553 435	20 571 050	5,20 %
Rémunération équitable	23 847 420	24 895 695	4,40 %
Droits exclusifs	6 617 630	6 449 314	-2,54 %
Droits internationaux	3 827 525	4 103 723	7,22 %
<b>total</b>	<b>78 710 676</b>	<b>82 985 144</b>	<b>5,43 %</b>



**32%**

Copie privée audiovisuelle

**25%**

Copie privée sonore

**30%**

Rémunération équitable

**8%**

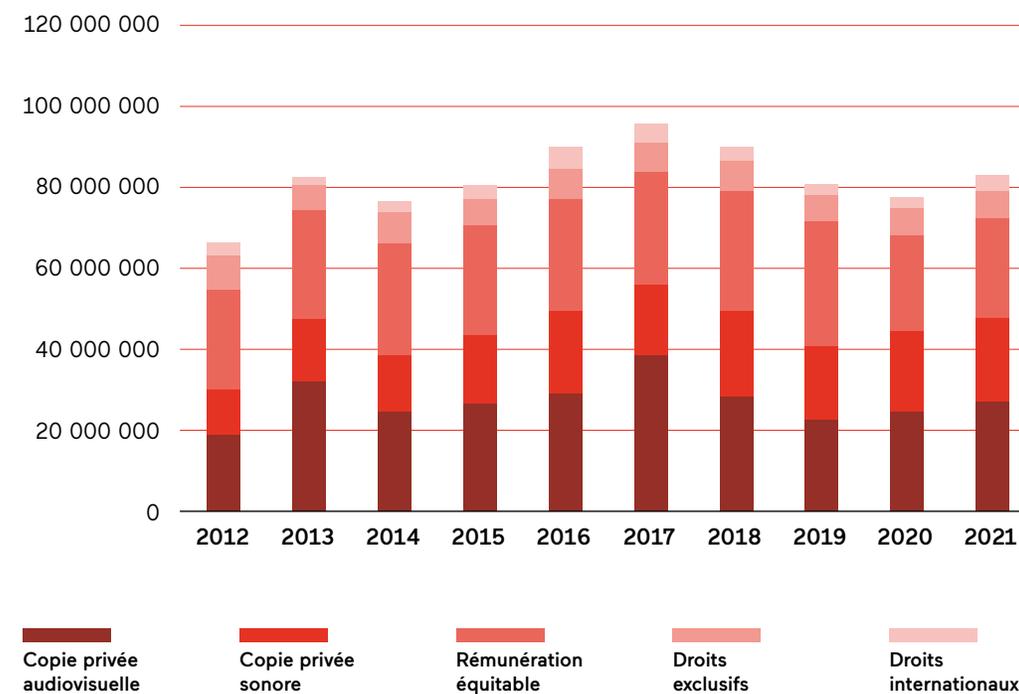
Droits exclusifs

**5%**

Droits internationaux

Principales sources de rémunération des artistes de l'Adami, les droits gérés en licences légales (rémunération pour copie privée sonore et audiovisuelle collectée par Copie France et rémunération équitable collectée par la SPRE), représentent **87%** des droits.

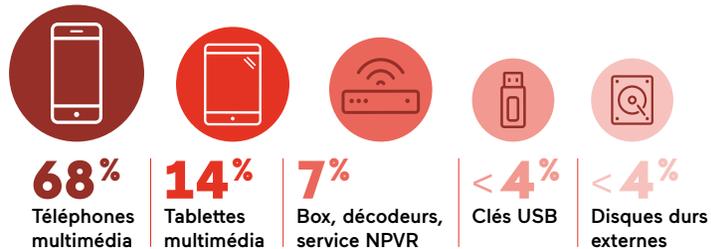
Les droits collectés par catégories (en euros)



# La collecte des droits

## La rémunération pour copie privée

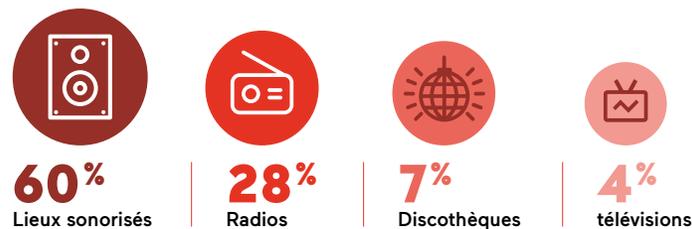
96 % de la ressource est réalisée sur 5 supports :



### Des régularisations exceptionnelles

Des entreprises redevables de la rémunération pour copie privée ont versé en 2021 des régularisations pour un montant de 3 millions d'euros.

## La rémunération équitable



### L'impact des mesures sanitaires

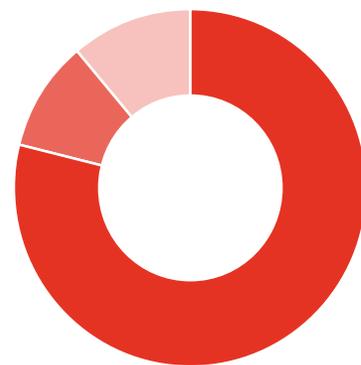
La rémunération équitable a enregistré une légère amélioration de 4,40 % en 2021 après avoir subi de plein fouet une baisse de 22 % en 2020, conséquence de la crise sanitaire.

### La rémunération équitable sur le webcasting

395 000 euros ont été collectés au bénéfice des producteurs et des artistes-interprètes bénéficiaires de cette rémunération équitable appliquée aux radios exclusivement diffusées sur internet depuis 2019. Pour mémoire l'Adami a obtenu que les webradios soient incluses dans le périmètre de la rémunération équitable ce qui a considérablement rééquilibré le partage des droits entre artistes et producteurs. 2021 est la première année de perceptions significatives.

## Les droits exclusifs

Les artistes-interprètes reçoivent des rémunérations complémentaires en contrepartie de la cession de leurs droits aux producteurs audiovisuels ou cinématographiques pour l'exploitation de leurs prestations artistiques.



### Rémunération de l'audiovisuel

La convention collective télévision prévoit des rémunérations complémentaires dues aux artistes-interprètes. L'Adami gère directement ces rémunérations confiées par 95 sociétés de productions audiovisuelles françaises dont 9 nouveaux producteurs en 2021.

### Rémunération du cinéma

L'Adami gère les rémunérations complémentaires dont bénéficient les artistes qui ont participé à des films amortis. À ce jour, 328 films sont amortis et génèrent des rémunérations pour les artistes-interprètes dont 8 nouveaux films en 2021 parmi lesquels : *Épouse-moi mon pote*, *Les Tuche*, *Tout le monde debout*, *Un plan parfait*...

### Autres accords

L'Adami perçoit et répartit aux artistes-interprètes des rémunérations complémentaires que ni les contrats d'engagement des artistes, ni les conventions collectives, ne prévoyaient.



## Les droits internationaux

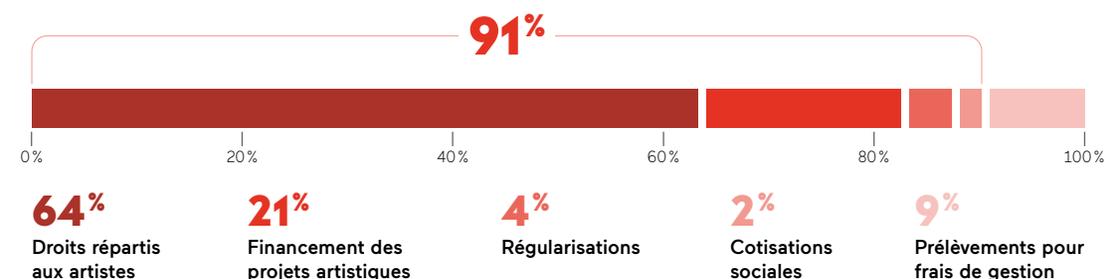
L'Adami gère **41 accords signés** avec des organismes de gestion collective de **28 pays**, qui permettent de collecter les droits internationaux des artistes membres associés pour un total de 4,10 millions d'euros.

- AARC (USA)
- ABRAMUS (Brésil)
- ACTRA PRS (Canada)
- ACTORES (Colombie)
- AIE (Espagne)
- AISGE (Espagne)
- ARTISTI (Canada)
- ARTISTI 7607 (Italie)
- BECS (Royaume Uni)
- CPRA (Japon)
- CREDIDAM (Roumanie)
- DIONYSOS (Grèce)
- EJI (Hongrie)
- FILMEX (Danemark)
- FKMP (Corée du sud)
- GDA (Portugal)
- GRAMEX (Danemark)
- GRAMEX (Finlande)
- GRAMO (Norvège)
- GVL (Allemagne)
- HUZIP (Croatie)
- ISTRIGHT (Italie)
- LSG (Autriche)
- MROC (Canada)
- NORMA (Pays-Bas)
- NUOVO IMAIE (Italie)
- PLAYRIGHT (Belgique)
- PI (Serbie)
- PPL (Royaume Uni)
- RAAP (Irlande)
- SAG (USA)
- SAMI (Suède)
- SAMPRA (Afrique du Sud)
- SENA (Pays-Bas)
- SOUNDEXCHANGE (USA)
- STOART (Pologne)
- SAWP (Pologne)
- SWISSPERFORM (Suisse)
- VDFA (Autriche)
- VOIS (Russie)

# La rémunération des artistes



## 91% des droits reviennent aux artistes



70 % répartis directement et 21 % via le soutien financier de projets artistiques.

## Les rémunérations réparties aux artistes en 2021

droits nets répartis aux artistes (en euros)	2020	2021	variation
Copie privée audiovisuelle	14 815 114	15 886 642	7,23 %
Copie privée sonore	12 877 828	13 429 975	4,29 %
Rémunération équitable	17 705 587	14 154 290	-20,06 %
Droits exclusifs	6 405 473	4 364 520	-31,86 %
Droits internationaux	6 594 426	4 023 626	-38,98 %
Avoir sur frais de gestion	1 623 145	1 500 494	-8 %
Avoir sur frais de gestion exercices antérieurs	3 139 061	-	-
<b>total</b>	<b>63 160 634</b>	<b>53 359 547</b>	<b>-15,52 %</b>

La baisse des droits répartis est due principalement au versement en 2020 de compléments de rémunération exceptionnels de 7,6 millions d'euros aux artistes pour atténuer les retombées de la crise sanitaire.

À périmètre constant, sans compter ces mesures exceptionnelles, la baisse serait de 5,5 %.

On constate que la progression de la répartition de la rémunération pour copie privée ne permet pas de compenser le recul de celle des autres droits et notamment de la rémunération équitable par rapport à 2019, toujours impactée par les mesures sanitaires qui touchent les diffusions musicales dans les lieux publics.

# La rémunération des artistes

## Les artistes et leurs enregistrements

Une communauté de

**106 732**  
artistes

musique  
**42 901**  
artistes

audiovisuel  
**69 277**  
artistes

**251 051**  
enregistrements sonores  
et audiovisuels

**14 035**

artistes associés de l'Adami ont perçu des droits pour l'exploitation de leurs prestations sonores ou audiovisuelles à l'étranger

**24 742**

artistes membres d'un organisme de gestion collective étranger ont perçu des droits de l'Adami pour la diffusion de leurs enregistrements en France

## Les bases de données internationales

L'Adami est membre du SCAPR, un réseau mondial d'organismes de gestion collective dont l'objectif est de faciliter la circulation des droits des artistes-interprètes.

Deux bases de données internationales cogérées par l'Adami et ses homologues étrangers membres du SCAPR permettent d'identifier les artistes et leurs enregistrements/diffusions dans le monde entier.

Contribution de l'Adami en 2021 :

### Base des enregistrements et des diffusions : VRDB (Virtual recordings database)

- 372 000 enregistrements sonores et audiovisuels enregistrés ou mis à jour
- 220 000 diffusions identifiées

### Base des artistes : IPD (International Performers Database)

- 42 000 nouveaux artistes associés renseignés ou mis à jour

## La solidarité de la profession Droit au cœur

Le fonds de solidarité *Droit au cœur* a permis à **553** artistes de bénéficier d'une aide sociale ou d'une aide pour perte d'activité, pour un montant total de 668 423 euros.

**Entraide sociale** : Au bénéfice d'artistes-interprètes confrontés à un accident de la vie qui se caractérise par une rupture brutale des ressources financières ou par la survenance de charges exceptionnelles et imprévisibles.

**Aide pour perte d'activité** : Au bénéfice des artistes-interprètes associés confrontés à une perte économique, consécutive à un brusque arrêt de leur activité professionnelle lié à la crise sanitaire.



# La rémunération des artistes

## Le soutien financier aux projets artistiques

818 projets artistiques ont bénéficié du soutien de l'Adami au titre de l'année 2021 (dont 401 accompagnés rétroactivement en janvier 2022).

La conjonction de deux facteurs a marqué cette année : la réduction des budgets alloués aux projets artistiques du fait de l'incertitude que fait peser sur ce financement l'arrêt de la Cour de justice européenne du 8 septembre 2020 et les conséquences de la situation sanitaire sur les productions artistiques. Les différents dispositifs issus de la réforme de l'aide financière aux projets artistiques ont été mis en œuvre tout au long de l'année 2021.

417 projets financés en 2021 pour plus de 5,6 millions d'euros

1 074 artistes aidés directement

### 6 dispositifs d'aides directes aux artistes

- Adami déclencheur projet théâtre
- Adami déclencheur projet audiovisuel
- Projet musical global
- Projet d'enregistrement et sa promotion en contrat de distribution
- Projet d'enregistrement et sa promotion en contrat de licence avec un label
- Promotion d'un enregistrement

Portés par des artistes ou des artistes-producteurs, les projets sont sélectionnés par les comités de sélection de projets artistiques.

556 artistes ont bénéficié de ces aides

13 spectacles «Adami déclencheur projet théâtre» accompagnés au festival Off d'Avignon.

Un tiers des projets présentés et acceptés sont portés par des femmes.

### 3 programmes d'aides\* attribués automatiquement aux structures qui emploient des artistes

- aide au spectacle
- aide à la captation de spectacle de théâtre et de danse
- aide aux premières parties musique

57 aides acceptées pour un montant de 351 380€ entre le 15 et le 31 décembre 2021.

\*ouverts le 15 décembre 2021

## La formation des artistes

89 artistes ont bénéficié de bourses individuelles via 19 partenariats passés avec 17 organismes de formation pour un montant de 358454€.

## L'accompagnement de carrière

429 artistes ont bénéficié d'un accompagnement spécifique au travers de :

- 5 opérations Talents Adami : cinéma, théâtre, classique, jazz, art et technologie
- 2 opérations phares : Session Unik et Hip hop symphonique
- 12 partenariats avec des festivals audiovisuels
- 19 partenariats avec des festivals de spectacle
- 4 autres partenariats : Rappeuses en liberté, Kourtrajmé, Bâtiment B et Metal Sessions



## Les programmes d'aides

	nombre de projets	montant total accordé (en euros)
<b>création</b>	<b>236</b>	<b>2 648 028</b>
Projet musical global (365)	14	450 500
Enregistrement et promotion (2D)	30	263 200
Enregistrement, promotion, image (3D)	63	782 450
Déclencheur Audiovisuel - Bourse	29	87 000
Déclencheur Théâtre - Bourse	65	207 000
Déclencheur Théâtre - Captation	10	27 860
Déclencheur Théâtre - Phase 2	15	240 090
Intérêt général	2	10 200
Audiovisuel	2	108 717
Spectacle vivant	5	387 090
Enregistrement	1	83 921
<b>diffusion</b>	<b>151</b>	<b>2 241 428</b>
Aide à la promotion	79	531 590
Déclencheur Théâtre - Phase 3	13	116 721
Festival	31	768 867
Intérêt général	16	447 250
Organisations syndicales	9	342 000
Promotion d'un enregistrement	2	10 000
Spectacle vivant	1	25 000
<b>éducation artistique et culturelle</b>	<b>5</b>	<b>200 000</b>
Intérêt général	5	200 000
<b>formation</b>	<b>25</b>	<b>487 223</b>
Bourses partenariat formation	19	358 454
Intérêt général	4	91 756
Formation	2	37 013
<b>total général</b>	<b>417</b>	<b>5 576 680</b>

# La gouvernance

avril 2022

## Le conseil d'administration

### Artistes dramatiques

Hélène Arié, Marianne Basler, Anne Bouvier, François Dunoyer, Pierre Forest, Dominique Frot, Sam Karmann, Anne Richard, Michèle Simonnet, Jean-Paul Tribout, Valérie Vogt

### Artistes de variétés, jazz et musiques actuelles

Leslie Bourdin, André Ceccarelli, Jil Caplan, Christine Delaroché, Dorothee Hannequin, Karim Kacel, Annabelle Mouloudji, Laurent de Wilde

### Artistes lyriques

Anne Baquet, Sonia Nigoghossian

### Artistes musiciens classiques et/ou chefs d'orchestre

Annelise Clément, Marianne Piketty

### Artiste chorégraphique

Isabelle Gonzalez

## Le comité exécutif

Anne Bouvier,  
présidente du conseil d'administration

Annelise Clément,  
vice-présidente du conseil d'administration

Dorothee Hannequin,  
présidente de la commission de la relation artistes

Hélène Arié,  
présidente de la commission de la perception et de la répartition

Karim Kacel,  
administrateur en charge de l'action artistique et culturelle

Sam Karmann,  
président de la commission des affaires internationales

Laurent de Wilde,  
président de la commission des finances et du budget

## Le conseil de surveillance

Souad Amidou, Véronique Baylaucq (présidente), Catherine Chevallier-Probst, Anne Dos Santos, Olivia Lancelot, Bernard Ménez

## Le comité de déontologie

Catherine Alméras, ancienne administratrice de l'Adami, Pierre-François Racine, ancien Président du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) et Christian Phéline, ancien président de l'Hadopi

## 5 commissions statutaires

Les commissions de la Perception et de la répartition, des Affaires internationales, de la Relation artistes sont composées chacune de 6 administrateurs. La commission des Finances et du budget est composée de 7 administrateurs. La commission *Droit au cœur* est composée du vice-président, de 2 administrateurs et d'1 artiste associé.

## Les comités de sélection des projets artistiques

### Comité de sélection des projets dramatiques

Marianne Basler, Jean-Paul Bordes, Benjamin Boyer, David Brécourt, Didier Brice, Raphaëlle Cambay, Anne Le Guernec, Massimo Riggi, Sophie Tellier, Eric Verdin, Salomé Villiers, Valérie Vogt

### Comité de sélection des projets variétés, jazz et musiques actuelles

Cédric Belise dit Vicelow, Jessie Chaton, Edouard Ferlet, Emilie Hanak, Dorothee Hannequin, Karim Kacel, Jérôme Laperruque, Maud Nadal, Sandra Nkake, Anne Pacey, Chloé Robineau dit Robi, Stéphane Scharlé

### Comité de sélection des projets lyriques, chorégraphiques et musiques classiques

Chefs d'orchestre : Guillaume Bourgogne, Johannes Pramsohler  
Musiciens solistes classiques : Annelise Clément, Hélène Desaint, Maude Gratton, Nicolas Stavy  
Chanteurs lyriques : Anne Baquet, Anne-Sophie Coic Bresset, Jean-François Novelli  
Artistes chorégraphiques : Anthony Couroyer, Jean Gaudin, Béatrice Warrand



## Comité de sélection des parcours artistiques et professionnels

Artistes dramatiques : Xing Xing Cheng, Pierre Forest, Michel Melki, Juliette Steimer

Artistes de variétés, jazz et musiques actuelles : Gaël Cadoux, Jil Caplan, Frédéric Phelut

Artistes lyriques et/ou musiciens classiques et/ou chefs d'orchestre : Théophile Alexandre, Olivier Fortin, Sonia Nigoghossian

Artistes chorégraphiques : Jean-Philippe Costes Muscat, Pedro Pauwels

## Le comité de direction

Directeur général-gérant : Bruno Boutleux

Secrétaire générale : Paule Poujol-Robert

Directrice des affaires juridiques et internationales :

Anne-Charlotte Jeancard

Directrice de la perception, de la répartition et des études :

Claire Czerniak

Directeur des systèmes d'information : Dominique Chambéry

Directrice de l'accompagnement et du soutien aux artistes

et aux projets : Mathilde Carmet

Directeur de la stratégie et des relations extérieures :

Benjamin Sauzay

Responsable des ressources humaines : Hélène de Marignan



Directeur de la publication: **Bruno Boutleux**  
Coordination: **Carine Deschênes**  
Iconographie: **Émilie Vetter**  
Conception graphique et réalisation :  **agence Drôles d'oiseaux**

L'Adami remercie tous les artistes,  
les compagnies et les photographes  
pour leur participation à l'illustration  
de ce document.

p.01 Léo Mira, Alexandre Albert et Nadia Tereszkiwicz, Talents Adami Cinéma 2021 © Romain Philippon; p.02 Dinos et VinzSlam, Hip Hop Symphonique #6 © Florent Drillon; p.03 Ninon Hannecart-Ségal, Talents Adami Classique 2021 © Adami; p.04 Eesah Yasuke, lauréate Rappeuses en Liberté 2021 © Thomas Bartel; p.05 Tournage du film «Racines ardentes» de Camelia Jordana, Talents Adami Cinéma 2021 © Romain Philippon; p.06 Marc Lavoine, lauréat du Prix Adami de l'artiste Citoyen 2021 © Florent Drillon; p.07 Sekhou Drame et Felipe Fonseca Nobre Talents Adami Théâtre 2021 ©; p.08 Lucie Antunes et le Collectif Scale Talents Adami Arts & Technologie 2021 © Thomas Bartel; p.09 Dylan Corday, Hip Hop Symphonique #6 © Florent Drillon; p.10 Talents Adami Cinéma 2021 © Romain Philippon; p.11 Léo Mira, Talents Adami Cinéma 2021 © Romain Philippon

14 - 16 rue Ballu, 75311 Paris cedex 09, France  
R.C.S. Paris D 784412900 — Société civile à capital variable  
SIRET 78441290000085 APE 9002Z  
[adami.fr](http://adami.fr)

